

## Contrôle général économique et financier

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

### **Arrêté du 13 février 2017 portant affectation d'une contrôleure générale économique et financier**

Le ministre de l'économie et des finances,

Vu le décret n° 2005-436 du 9 mai 2005 portant statut particulier du corps du contrôle général économique et financier, notamment son article 1<sup>er</sup>;

Vu le décret n° 2005-440 du 9 mai 2005 relatif au service du contrôle général économique et financier;

Vu le décret n° 2005-1429 du 18 novembre 2005 modifié relatif aux missions, à l'organisation et aux emplois de direction des services de contrôle budgétaire et comptable ministériel;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 88-I;

Vu l'arrêté du 9 mai 2005 modifié, relatif au fonctionnement et à l'organisation du service du Contrôle général économique et financier, notamment son article 5;

Vu l'avis des membres du comité stratégique du service du contrôle général économique et financier;

Sur la proposition de la chef du service du contrôle général économique et financier et du directeur du budget,

Arrête:

#### Article 1<sup>er</sup>

Mme Monique SCHWARTZ-AUTISSIER, contrôleure générale de 1<sup>re</sup> classe, est affectée auprès du contrôleur budgétaire et comptable ministériel du ministère de la culture et de la communication, en qualité de chargée de mission, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2017.

#### Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale du ministère de l'économie et des finances.

Fait le 13 février 2017.

Pour le ministre et par délégation :  
*La chef du service*  
*du contrôle général économique et financier,*  
H. CROCQUEVIELLE